

### Délibération n°CA-2024-09

## Désignation des représentant(e)s de l'établissement pour siéger à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C des Sapeurs-Pompiers Professionnels

#### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23      Date de convocation : 5 février 2024  
Présents : 14      Quorum fixé à 12 membres  
Votants : 18  
Procurations : 4

#### Résultats du vote :

Voix "pour" : 18  
Voix "contre" : 0  
Abstentions : 0

Titulaires	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Laurent BAILLY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU		X	
Mme Christelle RIGOLOT		X	
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Yves KRATTINGER	X		Marie-Claire FAIVRE
Mme Edwige EME	X		Benoît CORNU
M. Bernard PIQUARD	X		Isabelle ARNOULD
Mme Patricia FASSETNET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		Christelle RIGOLOT
Mme Karine GUILLEREY		X	
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
M. Sylvain GUILLEMAIN		X	
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

Suppléants	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT		X
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		X
M. Laurent SEGUIN		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X
Mme Carole MICHEL		
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Hervé PULICANI		X
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT	X	
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN	X	
Mme Corinne BONNARD		
Mme Christelle CLEMENT		X
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL	X	
Mme Monique BOUCRY		X
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

#### Membres élus ayant voix consultative

Titulaires	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

Suppléants	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

#### Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Romain ROYET, préfet de la Haute-Saône		X
Direction des services du cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône	X	

#### Étaient également présents

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Madame Delphine MANTELLI, cheffe du service « Juridique »

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février, à dix heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

---

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales.

---

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Une CAP compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels non officiers est instituée auprès de chaque SDIS.

Il s'agit d'une instance consultative qui comprend **en nombre égal** des représentant(e)s de la collectivité et des représentant(e)s du personnel. Elle a des membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants.

Les élections des représentant(e)s du personnel se sont déroulées le 08 décembre 2022 et ces derniers ont donc élu(e)s pour une durée de mandat de 4 ans.

Conformément au décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales, le nombre de représentant(e)s titulaires du personnel est de quatre [+ quatre suppléant(e)s].

La parité numérique devant être respectée, la présidente du conseil d'administration doit désigner parmi les élu(e)s ayant voix délibérative au conseil d'administration :

↳ 4 représentant(e)s titulaires et 4 suppléant(e)s dont un(e) élu(e) désigné(e) pour assurer la présidence de la commission ;

**OU**

↳ 3 représentant(e)s titulaires et 3 suppléant(e)s si la présidente du SDIS assure la présidence de la commission

↳ le(la) suppléant(e) de la présidente.

En outre, conformément à l'article L262-2 du code général de la fonction publique, une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe doit être respectée dans la désignation et l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes ne peut être supérieur à 1.

Ce qui représente donc pour cette CAP, la **désignation de 4 femmes**.

En sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, la présidente du conseil d'administration doit désigner les membres qui siégeront à la CAP C.

## Décision

En sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, la présidente du conseil d'administration **désigne** les membres suivants pour siéger à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C des Sapeurs-Pompiers Professionnels :

Représentants(es) titulaires
Edwige EME
Thomas OUDOT
Christelle RIGOLOT
Patrick GOUX
Représentants(es) suppléant(es)
Carmen FRIQUET
Jérôme LALLEMAND
Isabelle ARNOULD
Jean-Marie BERTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20240216-CA-2024-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Publication : 20/02/2024



**La présidente du conseil d'administration,**

  
**Edwige EME**